



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E108729

VALABLE JUSQU'AU

03/06/2026

ÉDITÉ LE

08/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 7 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VUILLECIN 2003B00484

Siret : 450 489 133 00022

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4304770-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146190409

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD AM 146190409

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/03/2025

Raison sociale : EURL NICOLAS TOURNIER

30 IMPASSE DES TEMPLIERS
25300 VUILLECIN

Téléphone : 03 81 69 96 12

Portable : 06 84 30 16 22

Fax :

Site Internet : <http://www.charpente-tournier-25.fr>

E-mail : secretariat.tournier@gmail.com

Responsabilité légale :

TOURNIER NICOLAS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	11/03/2022
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	07/04/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	11/03/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	04/06/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	07/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	09/07/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.